



Chancellerie des universités de Paris
47 rue des Écoles
75230 PARIS CEDEX 05

Courriel : marches.chancellerie@ac-paris.fr

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
n°1/2/004/2026

**TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE PEINTURE ET DE VITRERIE, DE
MAÇONNERIE ET DE REVÊTEMENTS DES SOLS**

**Date limite de remise des offres :
7 mai 2026 à 12h00**

Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande passé selon une procédure adaptée
conformément à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique

TABLE DES MATIÈRES

1	Organisme passant le marché.....	3
2	Objet et dispositions générales	3
2.1	Objet du marché	3
2.2	Lieu d'exécution	3
2.3	Forme et dévolution du marché.....	3
2.4	Durée du marché et délais d'exécution	4
2.5	Variantes ou options	4
2.6	Classification CPV (Vocabulaire commun des marchés).....	4
3	Conditions de consultation	4
3.1	Type de marché et de procédure	4
3.2	Type de contractant	4
3.3	Délai de validité des offres	4
3.4	Plate-forme des achats de l'État	5
3.5	Demande de renseignements administratifs et techniques	5
3.6	Délai de modifications de détail du dossier de consultation des entreprises.....	5
4	Contenu du dossier de consultation.....	5
5	Pièces constitutives de la candidature et de l'offre	6
5.1	Pièces constitutives de la candidature	6
5.2	Pièces constitutives de l'offre	7
6	Modalités de remise des candidatures et des offres	7
7	Jugement des offres	7
8	Documents à fournir par l'attributaire	8
9	Tribunal compétent en cas de litige.....	8
10	Délais et voies de recours	9

1 Organisme passant le marché

Acheteur Chancellerie des universités de Paris 47 rue des Écoles 75230 PARIS CEDEX 05	Représentant de l'Acheteur La Rectrice de la Région académique Île-de-France, Rectrice de l'Académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
Comptable assignataire des paiements L'Agent comptable de la chancellerie des universités de Paris 47 rue des Écoles 75230 PARIS CEDEX 05 ⇒ Lui adresser la notification du bordereau en cas de cession ou de nantissement de la créance	Ordonnateur La Rectrice de la Région académique Île-de-France, Rectrice de l'Académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France

2 Objet et dispositions générales

2.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet des travaux d'entretien courant de peinture, de vitrerie, de maçonnerie et de revêtements des sols dans le patrimoine immobilier géré par la Chancellerie des universités de Paris.

Les prestations à réaliser sont décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

2.2 Lieu d'exécution

Les prestations seront principalement réalisées au sein de l'ensemble immobilier Sorbonne situé au 47 rue des Écoles, Paris 5^{ème}.

2.3 Forme et dévolution du marché

Le marché prend la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande conformément à l'article L.2125-1 du Code de la commande publique.

Les bons de commande seront émis au fur et à mesure de l'apparition des besoins dans les conditions fixées aux articles R2126-1 à R2126-6 et R.2126.13 à R2126.14 du Code de la commande publique.

Le marché est composé de 3 lots :

Désignation	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
Lot 1 : Peinture – Vitrerie	20 000 € HT	200 000 € HT
Lot 2 : Maçonnerie	3 000 € HT	80 000 € HT
Lot 3 : Revêtements des sols	5 000 € HT	50 000 € HT

Deux titulaires sont désignés pour chaque lot.

Les modalités de répartition des bons de commande entre les titulaires sont précisées dans le CCP.

2.4 Durée du marché et délais d'exécution

Le marché prend effet à la date de sa notification.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an. Il sera ensuite reconduit tacitement par périodes de douze mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.

Les bons de commande émis en fin de marché pourront voir leur exécution prolongée de deux mois au-delà de la date d'expiration du marché.

Si l'Acheteur décide de ne pas reconduire le marché, il doit informer les Titulaires de sa décision au plus tard 2 mois avant la fin de validité du marché, par lettre recommandée avec accusé réception.

La non-reconduction du marché n'ouvre droit à aucune indemnité ni à aucun dédommagement au profit de ses titulaires. Les titulaires sont tenus par leurs obligations contractuelles jusqu'à la fin de la période de validité du marché en cours.

2.5 Variantes ou options

Aucune variante ou option n'est autorisée.

2.6 Classification CPV (Vocabulaire commun des marchés)

45262522-6 : Travaux de maçonnerie

45440000-3 : Travaux de peinture et de vitrerie

45432130-4 : Travaux de revêtements de sols

3 Conditions de consultation

3.1 Type de marché et de procédure

Le présent marché est un marché de travaux.

Il est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Type de contractant

Le marché sera attribué à des entreprises ou à des groupements d'entreprises disposant de compétences confirmées dans le domaine d'exécution de travaux en site occupé dans des ERP.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'Acheteur est un groupement solidaire, ou le groupement conjoint avec un mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'Acheteur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

3.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 Plate-forme des achats de l'État

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur la plate-forme des achats de l'État, qui permet d'assurer le suivi de la consultation tout au long de la procédure : www.marches-publics.gouv.fr.

Les candidats doivent impérativement télécharger le DCE de manière nominative, en indiquant leurs coordonnées et leur adresse électronique sur le profil d'acheteur de la chancellerie, afin d'être avertis de toute modification éventuelle ainsi que pour connaître le suivi de leur candidature.

Les candidats, qui auront téléchargé le dossier de consultation sur un autre site ou de manière anonyme sur le profil d'acheteur, ne pourront élever aucune réclamation s'ils ne sont pas destinataires des modifications et des précisions apportées par l'Acheteur au cours de la consultation.

Les candidats déposeront leur dossier de candidature sur cette plate-forme.

C'est sur cette même plate-forme que l'Acheteur adressera aux candidats leur lettre de notification ou de rejet.

3.5 Demande de renseignements administratifs et techniques

En raison du principe d'égalité de traitement des candidats, toute demande de renseignements administratifs et techniques devra directement être formulée sur la plate-forme des achats de l'État.

À partir de la plate-forme, une réponse sera envoyée à tous les candidats qui auront renseigné leur adresse électronique lors du retrait du dossier.

3.6 Délai de modifications de détail du dossier de consultation des entreprises

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail (réponses aux questions des candidats et/ou modification des pièces du marché) au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

À partir de la plate-forme des achats de l'État, l'Acheteur en informera tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition susvisée est applicable en fonction de la nouvelle date définie.

4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur la plate-forme des achats de l'État, sous la référence « **ACTVXCUP026** ».

Il comprend :

- L'acte d'engagement pour chaque lot,
- Le bordereau des prix unitaires pour chaque lot,
- Le cahier des clauses particulières commun aux trois lots,
- Le règlement de consultation commun aux trois lots.

5 Pièces constitutives de la candidature et de l'offre

Les offres seront transmises par voie électronique. Aucune offre présentée sous format matérialisé ne sera examinée.

Tous les documents transmis par le candidat devront être rédigés en langue française. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation de l'Acheteur. Toutefois, ce dernier se réserve le droit de demander la transmission de ces documents techniques dans leur langue d'origine.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat dont l'offre est retenue est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre dès le dépôt de sa candidature. Pour cela le candidat utilisera un certificat de type eIDAS ou de type RGS en cours de validité conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

5.1 Pièces constitutives de la candidature

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes :

- La **lettre de candidature DC1**,
- La **déclaration du candidat DC2** permettant de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, accompagnée des renseignements et documents suivants :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles, ainsi que le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché. Seuls les candidats réalisant un chiffre d'affaires au moins égal à deux fois le montant maximum du marché sont autorisés à postuler,
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
 - Certificats de qualification professionnelle (certification Qualibat, Qualifelec ou équivalent)
 - Liste de références choisies faisant apparaître des travaux équivalents au cours des trois dernières années dans des ERP et/ou en site occupé, indiquant notamment le montant, les dates et les délais de réalisation de ces opérations, ainsi que les coordonnées détaillées des bénéficiaires,
 - Déclaration appropriée d'une banque ou preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels en cours de validité,
 - Extrait Kbis,
- **Copie du (des) jugements prononcé(s)**, si le candidat est en redressement judiciaire,
- **Le pouvoir conféré à la personne ayant délégation de signature dans le cadre du marché.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'Acheteur.

Les formulaires DC1 et DC2 (version du 1^{er} avril 2019) sont disponibles sur le portail des ministères économiques et financiers :

www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

5.2 Pièces constitutives de l'offre

Chaque candidat devra produire une offre comprenant les pièces suivantes **(pour chaque lot si le candidat soumissionne à plusieurs lots)** :

- L'**acte d'engagement**, à compléter entièrement sans aucune modification,
- Le **bordereau des prix unitaires**, à compléter entièrement et sans aucune modification,
- Un **mémoire technique** de 30 pages maximum.

6 Modalités de remise des candidatures et des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 7 mai 2026 à 12h00.

La transmission de l'offre par voie électronique sur la plate-forme des achats de l'État, sous la référence «ACTVXCUP026 », est obligatoire.

Toute offre présentée sous format matérialisé (papier, CD/DVD, etc.) sera considérée comme étant irrégulière et ne sera donc pas examinée.

Les candidats devront prendre leurs dispositions pour déposer leur offre suffisamment en amont de la clôture de la consultation, et ainsi éviter tout aléa informatique de dernière minute.

7 Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues par l'article L.2152-7 du Code de la commande publique.

L'analyse des offres sera effectuée selon les critères d'attribution du marché pondérés comme suit :

❖ Valeur technique valant pour 60 %

- Pertinence de la méthodologie d'intervention en site occupé et de l'organisation type des chantiers : 15 points
- Adéquation des moyens humains affectés aux chantiers, notamment en matière de leur formation, de leurs qualifications, de leur expérience, de l'organisation des équipes : 15 points
- Adéquation des moyens techniques et matériels affectés à la réalisation des travaux, fiches techniques des produits et des matériaux proposés, liste des fournisseurs : 15 points
- Mesures de sécurité et de prévention des risques mises en œuvre sur les chantiers, y compris traitement du plomb et de l'amiante pour le lot peinture et le lot maçonnerie : 10 points
- Moyens mis en œuvre au regard du développement durable, notamment au niveau de la gestion des déchets : 5 points

❖ Valeur financière valant pour 40 %

Les prix des prestations seront appréciés à partir du BPU sur les points suivants :

- Coût des matériaux : 20 points
- Coût horaire moyen : 18 points
- Majoration du coût horaire : 2 points

Pour chaque lot, les deux offres obtenant les notes les plus élevées seront réputées être les offres économiquement les plus avantageuses et seront retenues, sous réserve de la production des documents prévus à l'article 8.

Le candidat dont l'offre a été classée première sera désigné « Titulaire n°1 », le candidat dont l'offre a été classée seconde sera désigné « Titulaire n°2 ».

À l'issue d'un premier classement des offres, l'Acheteur réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats ayant obtenu la meilleure note. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

L'Acheteur peut également décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

8 Documents à fournir par l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les documents suivants, dans un délai de 8 jours à compter de la demande de l'Acheteur :

- L'acte d'engagement et le BPU rematérialisés et revêtus d'une signature manuscrite, si le candidat n'a pas signé l'offre électroniquement lors du dépôt,
- Le pouvoir conféré à la personne ayant la délégation de signature dans le cadre du marché,
- La production d'une assurance au titre de la garantie décennale et de la responsabilité civile couvrant les risques professionnels en cours de validité,
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (article D.8254-2 du Code du travail)
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions prévue à l'article L.243-15 du Code de sécurité sociale et D.8222-5-1 du Code du travail.

Cette attestation est disponible sur le site de l'URSSAF : www.urssaf.fr,

- L'attestation de fourniture des déclarations fiscales.
Cette attestation est disponible sur le site des impôts : www.impots.gouv.fr.

Si le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne peut produire les documents justificatifs dans le délai imparti, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires et le marché lui est attribué. Cette procédure est répétée si nécessaire, tant qu'il subsiste des offres acceptables.

9 Tribunal compétent en cas de litige

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du Code de justice administrative, de saisir le Tribunal Administratif de Paris situé à :

7 rue de Jouy
F-75181 Paris Cedex 04
Tél. (+33) 1 44 59 44 00
Fax : (+33) 1 44 59 46 46

10 Délais et voies de recours

- ❖ **Référé précontractuel** pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L.551-1 du Code de justice administrative).
- ❖ **Référé contractuel** pouvant être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
- ❖ **Recours de pleine juridiction** pouvant être exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.